

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.30.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Marignane - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2020/2023 - Tranche 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de présenter le programme de travaux 2020/2023 envisagé par la commune de Marignane, pour lequel elle sollicite une aide financière du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2020

**VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (PHASE 2)**

La commune souhaite réaliser divers travaux sur l'avenue Lacanau, l'une des plus longues voies de la ville, avec 3,6 kilomètres de longueur. Il s'agit d'une voie de liaison importante entre l'Est et l'Ouest de la commune qui nécessite d'être requalifiée au regard de la fréquentation croissante et des réseaux sous-dimensionnés.

La ville prévoit des travaux répartis en 4 sections, comprenant la pose de mobilier urbain, la création de places de stationnement, de cheminements piétons et mobilités douces et la mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques.

Le montant global de cette opération prévue de 2020 à 2023 s'élève à 764 500 €HT dont 80 000 €HT pour 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 458 700 € dont 48 000 € pour la tranche 2020.

**OPERATIONS DE RENOVATION DU CENTRE ANCIEN (PHASE 2)**

La commune poursuit la rénovation de son centre ancien engagée en 2012 dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Le projet de rénovation de l'espace public comprend les opérations suivantes :

- la poursuite de la création de l'école des arts et aménagements : nouvel équipement artistique de 670 m<sup>2</sup> regroupant les activités du conservatoire de musique et de danse en centre ancien ;
- l'aménagement des espaces publics du cœur historique phase 2 ;
- les aménagements de proximité : îlot Esmieu-Jaurès phase 3, place Camille Desmoulins et rues attenantes phase 1, parking Saint-Pierre ;
- la revitalisation commerciale du cœur de ville avec l'acquisition de réserves foncières dans le PNRQAD.

Le montant global de cette opération prévue de 2020 à 2023 s'élève à 11 096 765 € HT dont 3 063 882 € HT pour 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 1 235 855 € au titre de l'ANRU et une subvention de 195 603 € sollicitée auprès de la Région. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 6 547 886 € dont 1 812 318 € pour la tranche 2020.

#### CREATION ET RENOVATION DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS (PHASE 2)

La commune poursuit la rénovation de ses équipements et bâtiments publics. Le programme de travaux prévoit :

- l'entretien et la rénovation de ses groupes scolaires (Marie-Madeleine Fourcade, Guynemer, Le Carestier, Marcel Pagnol et Aldéric Chave) ;
- la rénovation des bâtiments sportifs tels que le complexe Le Bolmon ;
- la rénovation des espaces culturels (St Exupéry, Médiathèque Jean d'Ormesson et musée Reynaud) ;
- la requalification d'une ancienne discothèque en salle communale pour accueil de loisirs, réceptions, réunions, informatique, au quartier du Jaï ;
- la rénovation du patrimoine communal comme l'église paroissiale St Nicolas et son patrimoine ancien.

Le montant global de cette opération prévue de 2020 à 2023 s'élève à 12 741 814 € HT dont 3 542 044 € HT pour 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 301 253 €. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 7 645 088 € dont 2 125 226 € pour la tranche 2020.

#### AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE (PHASE 2)

Le projet s'inscrit dans la valorisation écologique de l'ancienne décharge de déchets interne dont l'exploitation s'est achevée en 2015. La commune souhaite aujourd'hui réhabiliter ce site et les terrains limitrophes en parc paysager.

Pour cela, le programme prévoit la construction d'une maison d'entrée de site destinée à accueillir des expositions et des animations qui sera réalisée en répondant aux objectifs de développement durable. Le parc paysager comprendra des plantations méditerranéennes et économes en eau pour s'inscrire dans la continuité des paysages naturels environnants.

Le montant global de cette opération prévue de 2020 à 2022 s'élève à 5 025 000 € HT dont 1 625 000 € HT pour 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale globale pourrait s'élever à 3 015 000 € dont 975 000 € pour la tranche 2020.

Ainsi, le montant global des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2020/2023 s'élève à 29 628 079 € HT, dont 8 310 926 € HT pour la tranche 2020, conformément au tableau en annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 17 666 674 € pour ce programme 2020/2023, dont 4 960 544 € au titre de la tranche 2020, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL